

L'Enseignement  
Supérieur et la  
recherche au Togo  
De nombreuses  
innovations à  
l'horizon 2020  
P 5



**OTR : Interview de M. ADOYI  
Essowavana, Commissaire des Impôts**  
« La fraude en ce qui concerne  
la TVA est en train d'être  
balayée au niveau du Togo »

P 7



LE

# LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0197 du mercredi 04 février 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

Littérature



« WATAIN », le 1er  
roman du Dr.  
Nikabou Gmakagni  
officiellement  
présenté au public

P 2

Religion et Politique



Le révérend Dr  
Rufus Okikiola  
Ositelu, Primat de  
l'Eglise du Seigneur  
Intercesseur  
Aladura en mission  
au Togo pour la  
bonne tenue des  
présidentielles

P 2

## EYADEMA une décennie déjà



## Le mémorable 5 février

P 3



Date de la  
prochaine  
présidentielle, la  
mise au point de la  
Cour  
Constitutionnelle  
met fin à la  
polémique

P 3

### Présidentielle de 2015

L'opposition  
togolaise entre  
participation et  
boycott, deux  
camps  
s'affrontent

P 6

## « WATAIN », le 1er roman du Dr. Nikabou Gmakagni officiellement présenté au public



La littérature togolaise s'est enrichie d'un nouveau roman. Il s'agit de l'œuvre du Dr. Nikabou Gmakagni titrée « WATAIN » officiellement présenté au public ce Vendredi, 30 Janvier à l'auditorium de l'Université de Lomé en présence d'hommes de lettre, d'universitaires, de journalistes, d'étudiants, des parents et amis. « WATAIN » est non seulement le titre de l'ouvrage mais aussi le nom du personnage principal du roman.

Tiré du Bassar, Il signifie littéralement la terre fétiche. En bon Français fils ou fille du fétiche. Par ce roman, l'auteur le Dr. Nikabou Gmakagni apporte une valeur ajoutée à la littérature togolaise tout en aiguissant l'appétit des lecteurs à vouloir connaître de mieux la culture Bassar qui est la sienne. Watain c'est aussi les problèmes de l'heure la jalousie, le népotisme, le favoritisme ethnico-clanique qui ont cours dans les

services publics, parapublics et curieusement privés africains. Watain, un roman d'environ 200 pages est le tout premier roman de Nikabou GMAKAGNI qui nanti d'un doctorat en littérature est actuellement Directeur des Ressources Humaines à la CEET. Il dispense également des cours en communication à l'Université de Lomé. ■

Alain Tchédre

### RESUME DE L'ŒUVRE

Watain est un jeune étudiant en communication qui se fait remarquer au cours d'une interview que lui accorde un journaliste de Radio Dom. Son frère Massô, le producteur en chef de l'émission Magazine Jeunesse de Radio Dom, décèle en lui une vocation et lui propose de tenter sa chance dans le domaine. Offre qu'il accepta après maintes hésitations. En si peu de temps, il se distingue par son talent. Ce qui amena son Directeur à le promouvoir au journal parlé. Mais bizarrement cette promotion ne plut pas à son frère Massô qui conspira jusqu'à ce que Watain fût mis à la porte. Un jour, Massô refait surface et lui propose un nouvel emploi à Radio Télèm nouvellement créée à Dom. Mordu du journalisme, Watain accepta sa proposition et fit ses preuves dans cette nouvelle structure mais une fois encore sa présence fut perçu par son Directeur comme un rideau de fer qui l'empêche d'accéder à son poste de rêve qui est de devenir Ministre de la communication. Cependant, en dépit des peaux de bananes, des manigances sordides et des suspicions aux élans tribalistes qui sont légendes à Télèm, Watain est nommé Directeur des Programmes. Cela ne sera que de courte durée car il sera victime d'un acharnement professionnel qui habillé d'une affaire de relation amoureuse avec Mademoiselle Dora, une stagiaire lui fera encore une fois renvoyé.



Hebdomadaire Togoais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

#### Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

#### Comité de Rédaction

Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Sémy MAREKA  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice

#### Correcteur

S. Didier

#### Infographie

Raphaël AHIALE

#### Adresse

Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

#### Imprimerie

La Colombe

#### Tirage

2000 exemplaires

## Le révérend Dr Rufus Okikiola Ositelu, Primate de l'Eglise du Seigneur Intercesseur Aladura en mission au Togo pour la bonne tenue des présidentielles

En mission pour prier à la bonne tenue des élections présidentielles au Togo, le Primate de l'Eglise du Seigneur Intercesseur Aladura, le révérend Dr Rufus Okikiola Ositelu a tenu un point de presse le dimanche dernier. Au cours des échanges avec la presse, il a expliqué la mission assignée à sa délégation au Togo : « Nous sommes là pour demander au Tout-Puissant de préserver le climat socio politique apaisé qui règne actuellement au cours des échéances électorales à venir... » a-t-il confié. Pour cela, le révérend suprême de l'Eglise du Seigneur a exhorté tous les acteurs impliqués dans le processus au consensus, au calme et à l'esprit civique et citoyen. Il a appelé donc tous les togolais « au respect des lois de la République



afin de ne pas salir l'image de respectabilité dont jouit le Togo sur le plan international... » selon ses propres mots. Il a par ailleurs témoigné du chaleureux accueil que lui ont réservé les Togolais ainsi que les efforts de développement marquants

consentis par le gouvernement togolais d'ici lors de sa dernière venue au Togo en 2007.

Mission évangélique, pentecôtiste, prophétique et chrétienne, l'Eglise Aladura est fondée en 1925 au Nigéria et connaît aujourd'hui une

implantation mondiale. Au Togo, elle dispose d'un siège national à Avédji ; ouverte à tous, l'Eglise du Seigneur Intercesseur Aladura est la première église africaine à siéger au Conseil Mondial des Eglises. Revendiquant quelques 6,8 millions de fidèles à travers le monde dont 3,4 au Nigéria, elle est la plus représentative en termes de pratiquant au Libéria et cultive les valeurs de paix et d'amour sur les traces de Jésus-Christ. La mission conduite par le Primate, guide suprême et premier responsable de cette église sur le plan mondial a déjà passé par la Côte d'Ivoire, le Ghana avant d'atterrir au Togo. Elle fera une escale au Bénin avant de rentrer au Nigéria où l'Eglise a son siège mondial. ■

Démocrate

## Date de la prochaine présidentielle, la mise au point de la Cour Constitutionnelle met fin à la polémique



Dans un communiqué rendu public le 2 février dernier, la cour constitutionnelle avait évoqué le processus électoral en cours qui venait de prendre un autre tournant. L'organe chargé du contrôle de constitutionnalité des lois avait cité l'article 61 de la constitution qui stipule que : « le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral par décret pris en conseil des ministres soixante(60) jours au moins et

soixante-quinze jours au plus avant l'expiration du mandat du président en exercice » la cour constitutionnelle avait par la même occasion rappelé aux togolais intéressés par cette élection, à faire acte de dépôt de candidature 45 jours avant le scrutin, conformément à l'article 153 de la loi n° 2012 du 29 mai 2012, modifiée par la loi n°2013 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013, portant code électoral.

Cette sortie avait provoqué une confusion monstre dans les esprits donnant lieu à une polémique sur la date exacte du scrutin.

Dans une mise au point rendue public hier, la haute cour a levé tout équivoque en précisant que la convocation du corps électoral n'est donc pas synonyme du jour du scrutin. Le décret de convocation du corps électoral doit être pris soixante jours au moins (soit le 17 février 2015) et soixante-quinze jours au plus avant la fin du mandat en cours (soit le 4 mars 2015). Cette sortie de la cour constitutionnelle avait amené certains à fixer la date du prochain scrutin au 5 mars, d'autre à la mi-avril mais tout compte fait elle ne pourra pas dépasser le premier semestre de l'année. ■

Dick Mensah

## EYADEMA une décennie déjà Le mémorable 5 février



Famille biologique, politique, bref tout le peuple togolais s'apprête à commémorer le douloureux souvenir du 5 février date du décès du père de la nation Gnassingbé Eyadema. Ce 5 février 2015 cela fera exactement 10 ans que celui qui a marqué les togolais pendant 38 ans a tiré sa révérence. Le temps a semblé s'arrêter, et une décennie après le souvenir de l'illustre homme d'Etat est toujours vivace. Eyadema C'est comme si c'était hier. Eyadema à chacun son souvenir...

Pour les 10 ans de sa disparition cultes messes et prières se bousculent mais l'épicentre des festivités reste Kara sa ville natale où parents et amis pourront replonger dans le souvenir de l'homme d'Etat. Nous y reviendrons. ■

La rédaction

## Solidarité sur la mer La marine togolaise vole au secours d'un navire ghanéen piraté

Un marin ghanéen décédé et trois autres portés disparus c'est le bilan provisoire d'un acte de piraterie dont a été victime un navire de pêche nommé LU RONG YUANG YU 917 battant pavillon ghanéen. Le navire avait à son bord 22 ressortissants ghanéens et 6 chinois selon un communiqué du haut conseil de la mer. Le navire a été piraté dans la matinée du 1er février dernier au large de TAKORADI au Ghana. En effet, le Centre Opérationnel de la Marine nationale togolaise avait reçu de son homologue du Ghana un message faisant état d'un acte de piraterie. Informées, les différentes autorités nationales ont mis sur pied une cellule de crise coordonnée par le Préfet maritime. Les pirates ont réussi à s'échapper malgré les

dispositions prises notamment la course poursuite engagée par une unité navale de la marine nationale en patrouille. Ce patrouilleur de la Marine nationale, après avoir obtenu les autorisations nécessaires a procédé à des injonctions, en effectuant des tirs de sommation et plusieurs tentatives visant à stopper le navire piraté. Mais ces tentatives n'ont pas dissuadé les pirates qui ont poursuivi leur fuite poursuit le communiqué. 24 otages ont pu se libérer en se jetant à l'eau. Ils ont ensuite été promptement secourus et embarqués à bord des patrouilleurs togolais

L'insécurité maritime est un réel souci pour beaucoup de pays et surtout ceux du golfe de guinée. L'acte de piratage du 1er février a été en tout cas une occasion pour les différents



pays notamment le Togo, Benin, Ghana de mettre en évidence la collaboration et le partage d'informations au niveau international dans la lutte contre la piraterie maritime.

La piraterie maritime tient à cœur au gouvernement togolais. On se souvient qu'en juin de l'année dernière, à Malabo, lors de la 25e session ordinaire du conseil exécutif, le

ministre des affaires étrangères Robert DUSSEY avait présenté un point proposé par le Togo sur la piraterie maritime.

Le Gouvernement togolais avait proposé la convocation d'une Conférence pour réunir autour d'une même table toutes les parties prenantes pour réfléchir ensemble sur les fléaux que constituent la piraterie maritime, le trafic des

stupéfiants, le trafic des migrants, la pêche illicite, la pollution marine ainsi que tous les autres actes criminels commis en mer, leurs causes profondes et examiner ensemble les voies et moyens d'y mettre fin de façon durable.

Cette conférence d'ailleurs sera effective vers la fin de l'année 2015 à Lomé à en croire les autorités togolaises. Selon les statistiques, Le continent africain a près de 30.725 km de côtes et est entouré de 18,72% des eaux du monde alors que l'Europe qui domine le transport maritime ne dispose que de 5,3% de ces eaux. L'Afrique a 90 ports principaux et le transport maritime représente 92% du fret à destination et en provenance du continent. ■

P. Fabrice

# JE SUIS NATA, SAUVEZ-MOI !

s'il-vous-plait  
faites-moi un don

Né le 14 juillet 2015 à Dapaong au nord du Togo, à peine 6 mois, 9 kg, 57cm), le bébé Nataniman KOLANI de mère apprentie couturière âgée de 22 ans et d'un père en classe de terminale s'accroche à la vie malgré la douleur et les pleurs.

Le nourrisson souffre d'une malformation (meningo-encephalocèle) grave à la tête mais curable aux bons soins de AIMES-AFRIQUE.



L'enfant Nataniman KOLANI a grandement besoin de votre générosité pour vivre et grandir.

Par virement : N° 7090141407717001

Code Swift : ECOCTGTG RIB 60

Par chèque : AIMES-AFRIQUE (NATA KOLANI)

Par Western Union : Mme AMOUSSOU Atsoupi Delali Erica

Par Moov Flooz : \*155\*2\*97966760\*Montant à envoyer\*Code de sécurité de votre compte Flooz #

**fais un geste et sauve une vie**

Merci de nous contacter sur 777 (Moov)

Sur 900028595 (Togocel)

Sur 23201515 (Illico)

Par mail : [info@aimes-afrique.org](mailto:info@aimes-afrique.org)



URATEL



La liste des donateurs à consulter sur le site [www.aimes-afrique.org](http://www.aimes-afrique.org)\*

\*Après accord des donateurs - Liste actualisée chaque 15 du mois

## L'Enseignement Supérieur et la recherche au Togo

# De nombreuses innovations dans les universités à l'horizon 2020

**D**urant ces cinq dernières années beaucoup d'innovations et réformes ont été faites dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quant à la gouvernance au niveau central c'est-à-dire au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lui-même on note en guise d'innovations saillantes la généralisation du système LMD dans les Universités de Lomé et de Kara, la création avec l'appui de l'UNESCO et du Japon d'un campus virtuel à l'Université de Lomé, la mise à disposition des établissements d'enseignement supérieur privés d'un référentiel relatif à l'ouverture, au fonctionnement et à la gestion des établissements d'enseignement supérieur privés et la création d'une antenne de la Direction des Bourses et Stages (D.B.S) à Kara.

Comme mutation au sein des

deux Universités publiques on souligne entre autres sur le plan pédagogique l'étude diagnostique de vingt-deux filières porteuses dans l'enseignement supérieur et la signature d'un accord entre l'Université de Lomé et la banque Mondiale pour la mise en place d'un centre régional des sciences aviaires en vue du renforcement de capacité des acteurs pour le développement et l'amélioration de la filière avicole en Afrique subsaharienne.

Sur plan recherche, on note la validation de la politique nationale de recherche en sciences, technologies et innovations. En outre, on relève aussi le renforcement des infrastructures et d'équipement dans les deux Universités publiques ainsi que la réhabilitation l'école Normale Supérieure d'Atakpamé (E.N.S) ...etc.

Comme perspective du MESR à l'horizon 2015-2020 on

recense la création de l'Institut Supérieur de Management et de Développement (ISMD), la mise à disposition de tous les établissements d'enseignement supérieur d'un prototype de fiche d'inscription en cours de conception, la proposition d'un projet de décret portant sur la scission de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH).

Pour le compte de l'Université de Lomé, il envisage créer huit écoles doctorales, organiser ou planifier des voyages d'études au profit des Assistants, Maîtres-assistants, Maîtres de Conférences, et professeurs, créer une Agence Universitaire D'Innovation et d'Entreprenariat. En guise de renforcement des infrastructures, il projette construire de nouveaux amphis et salles de TD /TP, construire un Centre Multimédia et un Hall commercial avec le concours

des opérateurs privés...etc.

L'Université de Kara quant à elle verra la Faculté des Sciences et Techniques (FaST) s'étendre avec un accent particulier sur le développement d'un pool Technique et l'ouverture d'une Faculté des Sciences de la Santé (FSS) et une Faculté des sciences Agronomiques et Vétérinaire.

Les perspectives pour l'ENS sera l'adaptation des infrastructures et les offres de formations aux défis actuels afin d'injecter dans le système éducatif des enseignants compétents et compétitifs puis la redéfinition et l'élaboration du statut de l'ENS en vue de son adoption.

Pour le compte du Centre International de Recherche et d'Etude de Langues (C.I.R.E.L) il propose d'ouvrir d'autres filières professionnelles à savoir la communication des entreprises, la traduction et

l'interprétariat, l'informatique et un master en FLE...etc.

Quant à ce qui concerne Office du Baccalauréat(O.B.A.C), le MESR envisage entre autre de créer de nouveaux centres d'examen, de délocaliser le lieu de correction c'est-à-dire ouvrir un centre de correction à Kara afin de mieux gérer les enseignants correcteurs. En outre il souhaitera harmoniser la période de la tenue du baccalauréat avec les autres pays de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur (O.B.T.S) le MESR envisage plaider pour une augmentation de sa dotation budgétaire.

Pour conclure, le MESR compte pour ces cinq années avenir innover et révolutionner l'enseignement supérieur du Togo afin de lui rendre plus performant et compétitif sur le marché de l'emploi. ■

*La Rédaction*

## CAN-2015 Le Maghreb aux abonnés absents du dernier carré

# Polémiques tous azimuts autour de la compétition

**L**es demi-finales de la trentième Coupe d'Afrique des nations commencent ce mercredi avec à l'affiche les rencontres RDC-Côte d'Ivoire et Guinée Equatoriale-Ghana. Constat majeur, l'absence des sélections maghrébines du dernier carré. En effet la Tunisie et l'Algérie, représentants les nord africains à cette trentième édition et qui se sont qualifiées pour les quarts de finales étaient considérées comme grandissimes favoris et sérieux prétendants au titre. Seulement, l'Algérie a été éliminée par le réalisme ivoirien sur un score de 3-1 alors que la Tunisie pour sa part a été battue par la Guinée Equatoriale, pays organisateur de la CAN ; une victoire du Zang national des plus controversées dans l'histoire de la compétition.

Alors que la polémique du tirage au sort afin de déterminer la sélection qui doit être qualifiée entre le Mali et la Guinée Conakry, ne s'est pas encore tue, vient une autre plus lourde. En effet le monde entier a été choqué du penalty accordé au Guinéens en fin de match contre la



Tunisie alors que l'on croyait tout plier pour les Aigles du Carthage. Le joueur tunisien, on comprend donc comme le montre si bien les ralentis n'a

même pas été touché par le défenseur tunisien, on comprend donc difficilement pourquoi accorder un tel

penalty. Sur la toile ils sont nombreux à critiquer l'arbitrage qui a toujours favorisé la Guinée Equatoriale depuis le début de la compétition que ce soit le Congo contre le Gabon, et on en passe. Dans la foulée le comité disciplinaire s'est réuni pour sanctionner la Tunisie pour avoir menacé l'arbitre mauricien Sechun Bahindrapassad.

On peut désormais lire sur les réseaux sociaux des expressions de frustrations ou de moqueries à l'égard de la CAF comme «Un penalty pour le président» Obiang qui est venu à la rescousse de la CAF en détresse ou encore « Je suis Tunisie » en référence aux événements de Charlie Hebdo et qui a suscité des indignations de par le monde. Vivement que les demi-finales qui démarrent aujourd'hui avec le match Côte d'Ivoire-RDC ne nous réservera pas les mêmes dérives. Que le jeu prenne le pas sur les intérêts, que le meilleur gagne et surtout que le fair-play soit de rigueur. ■

*Démocrate*

## Le Togo signe sa première participation à la Foire Internationale du Tourisme (FITUR)

Il a été organisé à Madrid en Espagne du 28 Janvier au 1 Février 2015, la Foire Internationale du Tourisme dénommé «FITUR» à laquelle notre pays le Togo a participé pour la première fois. Cette foire qui se voulait un rendez-vous de promotion du Tourisme et de la culture a réuni plus de 9.083 entreprises exposantes venues de 165 pays, 120.231 participants professionnels, 97.549 personnes du public non professionnel et 7.368 journalistes de 60 pays.

A cette édition du «FITUR» 2014, le Togo bien que novice à ce salon International d'exposition a dès la première journée attiré l'attention des médias internationaux tels que Newsweek et Euronews aussi bien que de curieux passants ravis de visiter le stand togolais qui n'est qu'à sa première participation. En effet, l'objectif de la foire «FITUR» est de parvenir à transformer les loisirs en affaires et les affaires en développement. Conscient de ces avantages, le Ministère du Tourisme togolais a accueilli tout au



long de son séjour les participants à cette foire dans le Hall 6 Afrique/Moyen-Orient au stand 6D11 puis ensemble avec les opérateurs économiques privés qui l'ont accompagné à savoir Alba Travel Services, Transafrica et

PefacoHoteles ont rejoint les professionnels présents à cette foire afin de prendre contact avec les experts du secteur et élaborer des partenariats potentiels qui contribueront aussi au développement du tourisme au Togo.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que la présence du Togo a été possible grâce au parrainage de la société Pefaco-Hoteles, une Filiale de Grupopefaco créé depuis 2009 avec pour ambition de devenir un acteur clé dans le secteur du tourisme en Afrique.

Au compteur de ses réalisations, nous lisons la construction en cour du complexe hôtelier PefacoHôtel Prestige Lomé 5 étoiles, composé d'un hôtel de 198 chambres et d'un centre de conférence international sur la plage de la capitale togolaise. A travers ce parrainage, Francis Perez, président du groupe Pefaco a témoigné sa volonté d'accompagner les institutions touristiques du Togo dans la promotion de ce pays extraordinaire ou son groupe est présent depuis 1997 à travers la société Lydic Togo qui emploie actuellement plus de 400 personnes.■

*La Rédaction.*

## Présidentielle de 2015

# L'opposition togolaise entre participation et boycott, deux camps s'affrontent

Après le combat perdu autour de l'unicité d'une candidature unique, l'opposition togolaise à quelques mois de la présidentielle s'entredéchire. Désormais deux camps s'affrontent. D'un part ceux qui sont prêts à aller à l'élection présidentielle avec ou sans réforme et d'un autre coté les partisans du boycott.

Les premiers s'inspirant des expériences passées n'entendent pas boycotter l'élection présidentielle et laisser le boulevard au pouvoir. On retrouve dans cette catégorie l'ANC de Jean Pierre FABRE, le NET de Gerry TAAMA et bien d'autres leaders qui ont d'ailleurs déjà déclaré leur candidature à cet effet. Depuis les années l'opposition togolaise a pris l'habitude de manquer certains rendez-vous électoraux on se souvient de la présidentielle de 1993, ou des législatives de 1999 qui aura pour conséquence la modification de la constitution en 2002 par une Assemblée Nationale acquise à 100% au



pouvoir d'alors. Si certains tiré une leçon des erreurs passées, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, des opposants optent pour le boycott de la prochaine présidentielle. Les partisans de la chaise vide vont jusqu'à proférer des menaces vis-à-vis des candidats déclarés qu'ils soupçonnent d'ailleurs de

vouloir accompagner le pouvoir à légitimer un simulacre d'élection. Ailleurs, on parle même d'empêcher le prochain scrutin présidentiel.

Au cours d'une réunion de prétendues organisations de défense des droits de l'homme de sévères mises en garde ont été adressées à tout opposant



qui ira à l'élection présidentielle sans les réformes. Des menaces qui ne font ni chaud ni froid à l'ANC qui continue comme si de rien était sa précampagne dans le nord du pays la semaine dernière. Jusqu'où iront les partisans du boycott vont-ils mettre en exécution leurs menaces ? La situation

s'annonce tout simplement tendue au sein de l'opposition à quelques mois seulement du scrutin présidentiel.

La révision des listes électorales se poursuit et tout porte à croire que les togolais pourrait se tenir avant le premier semestre de l'année 2015.■

*Fab*

## OTR : Interview de M. ADOYI Essowavana, Commissaire des Impôts

# « La fraude en ce qui concerne la TVA est en train d'être balayée au niveau du Togo »

**LIBERAL** : L'une des principales innovations de la loi de finances 2015, votée le 30 décembre 2014 est l'introduction de la facture normalisée TVA. Pourquoi cette réforme ?

**ADOYI Essowavana** : La facture est un document comptable et commercial dans toute économie moderne. Elle est utilisée dans le monde entier. Elle n'est pas une nouveauté au Togo comme les gens se plaisent à dire. En effet depuis 1985, plusieurs lois successives font obligation aux opérateurs économiques de délivrer des factures à leurs clients, qu'ils soient eux aussi opérateurs économiques ou simple clients. La loi de finance pour la gestion 1995 sur la TVA est venue consacrer ce document qui est devenu la première pièce comptable qui doit en principe faire foi que ce soit entre fournisseur et client ou entre opérateur économique et l'administration fiscale. En effet, l'article 330 du code général des impôts dispose que toute opération commerciale doit être constatée par une facture qui doit remplir un certain nombre de conditions. Mais malheureusement, la pratique quotidienne a démontré que beaucoup de transactions continuent à se faire sans que les factures ne soient fournies aux clients. C'est pour faire face à cette situation que l'Office Togolais des Recettes a introduit dans la lettre de finance 2015 la facture normalisée.

**LIBERAL** : Dites-nous en quoi cette réforme va consister ?

**ADOYI Essowavana** : La facture normalisée oblige tout opérateur économique qui fait des transactions sur le territoire national de délivrer des factures qui ont été auparavant fabriquées par l'Office Togolais des Recettes. Cette facture comporte en plus du numéro d'identifiant fiscal, un hologramme ou une vignette que nous appelons la vignette TVA. A partir de ce moment, aucune entreprise qui est dans le champ d'application de la Taxe de la Valeur Ajoutée ne devra plus utiliser la facture qu'elle-même fabrique. Toutefois, il sera donné autorisation à certaines entreprises qui le demandent de fabriquer elles-mêmes des factures. Par rapport à cela, elles seront obligées d'apposer la vignette de TVA qui sera vendue au niveau de l'Office Togolais des Recettes. Ceci pour dire que, dorénavant sur le territoire national, toutes les factures qui seront utilisées dans des transactions seront des factures reconnues par l'administration fiscale.

**LIBERAL** : Quelles sont les avantages de cette réforme pour notre pays ?

**ADOYI Essowavana** : Le Togo est un pays moderne dans tous les sens. Et en tant que pays moderne, l'économie du



Togo est aussi une économie moderne. Si vous faites un tour dans tous les pays développés, vous allez constater que la facture c'est un document qui fait foi entre les parties. Vous savez que par rapport à cela, les gens vont demander est-ce que la facture normalisée ne va pas venir augmenter le coût du bien. Non. Puisqu'avant même que la facture normalisée ne soit instituée par la loi de finance 2015, les entreprises elles-mêmes achetaient des factures. Alors, les avantages, il faut essayer de les voir à plusieurs niveaux. D'abord au niveau du client. Comme vous le savez, lorsque vous achetez un bien et que vous payez, ce qui représente votre acte d'achat, c'est la facture que le fournisseur vous remettra. Et le plus souvent, cette facture est exigée lorsqu'il y a garantie. Sur la facture est mentionné le nombre d'années de garantie. C'est une assurance pour le client. En cas de litige entre le client et son fournisseur, cette facture lui sert aussi de preuve. Deuxième cas, c'est au niveau du client-entreprise. Lorsque vous êtes un producteur, vous avez besoin d'acheter des matières premières. Si vous achetez des matières premières et qu'on vous délivre la facture, sur la facture il est fait mention de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le code général des impôts dit clairement que lorsque la facture ne remplit pas toutes les conditions, vous n'avez pas le droit de déduire la TVA qui est mentionnée sur la facture. Ça aussi c'est un avantage. Cela veut dire que dorénavant, les factures qui ne porteront pas la vignette fiscale ou qui ne sont pas des factures normalisées ne permettront pas au client de déduire la TVA que le fournisseur lui a facturée. Au niveau du pays, il y a un avantage énorme qu'il faut relever. Parce que la TVA, nous ne cesserons jamais de le dire, c'est une taxe sur la consommation, c'est une taxe sur la dépense. Elle n'a rien à voir avec l'impôt sur le bénéfice ou avec l'impôt sur la société. La TVA c'est un dû de l'Etat. C'est pour cela qu'on distingue deux types de redevables en ce qui concerne la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il y a celui qu'on appelle le redevable légal. C'est

celui à qui la loi a donné autorisation de collecter la TVA. Il y a maintenant le redevable réel, c'est le consommateur, c'est vous et moi. A partir du moment où la loi dit, lorsque vous achetez un bien et que vous voulez le revendre, mettez une taxe qui est égale à 18% qui m'appartient. Cela veut dire que le législateur vous autorise à collecter la TVA pour le compte de l'Etat. Par rapport à cela, lorsque vous collectez cette TVA et que vous ne la reversez pas, cela veut dire que vous détournez les deniers de l'Etat. A partir du moment où la facture normalisée devient une obligation et que l'administration fiscale aura un registre de ceux-là qui vont être dans le champ d'application de la TVA, cela veut dire les entreprises qui seront autorisées à collecter la TVA pour l'Etat, nous n'aurons plus à faire face à des situations où les gens collectent la TVA et s'autofinancent par cette TVA. La facture normalisée va donc nous permettre d'améliorer le recouvrement de la TVA de plus de 20%, parce que l'introduction de la facture normalisée n'est pas seulement une formalité, mais elle est aussi dissuasive. Aujourd'hui toutes les entreprises sont en train de se mettre au pas. Ceci pour dire que la fraude en ce qui concerne la TVA est en train d'être balayée au niveau du Togo et que les entreprises aussi auront un avantage comparatif dans la mesure où avec la TVA qui sera consacrée sur nos factures normalisées toutes les opérations de transaction seront claires et que le droit d'édition sera aussi possible pour tout le monde.

**LIBERAL** : La facture normalisée TVA est-elle déjà effective ? Sinon, à quand son effectivité ?

**ADOYI Essowavana** : La facture normalisée n'est pas encore effective mais je peux dire qu'elle l'est déjà dans la mesure où la loi de finance 2015 est en actualité. Si nous disons qu'elle n'est pas effective c'est parce que l'Office Togolais des Recettes n'a pas encore reçu la première livraison de ses vignettes de TVA. Nous attendons très rapidement la première livraison et que nous sommes en train d'envisager sa pratique à partir du début du mois de mars 2015

**LIBERAL** : L'OTR a pour principale mission, la mobilisation des recettes fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Quelles sont les retombées de la facture normalisée TVA en terme de recettes mobilisées et quelle est son impact dans la lutte contre la fraude fiscale ?

**ADOYI Essowavana** : Avec la facture normalisée, comme elle sera le seul élément qui doit être utilisé par tous les opérateurs économiques et qui fait foi

sur le territoire national, si nous prenons le cas de la Taxe sur la valeur Ajoutée, je vous avais dit que nous attendons une amélioration de nos recouvrements aller au tour de 20%. C'est un impact très positif. La TVA est un impôt leader, à elle seule, sur nos réalisations de 2014, elle nous a donné plus de 58 milliards. Ce qui voudrait dire que si nous envisageons une augmentation de 20%, voyez ce que sa représente. Et aussi, la base de la Taxe sur la valeur Ajoutée c'est le chiffre d'affaire, un élément aussi important pour la détermination du bénéfice comptable et du bénéfice fiscal. A partir de ce moment où toutes les factures seront normalisées, et que les Opérateurs économiques seront obligés d'utiliser les factures qui seront reconnues par l'Office Togolais des Recettes, nous aurons l'occasion de cerner les vrais chiffres d'affaires sur lesquels seront imputées les dépenses de l'exercice et nous allons dégager le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal. Ce sera un effet multiplicateur. Lorsque nous allons enregistrer une augmentation de recette au niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, nous enregistrerons aussi dans la même période une augmentation en termes de l'impôt sur les sociétés.

**LIBERAL** : Comment comptez-vous sensibiliser les opérateurs économiques et les consommateurs en vue d'une bonne application de cette réforme ?

**ADOYI Essowavana** : Nous projetons organiser des rencontres avec les entreprises de la place. D'ores et déjà, nous sommes en train d'envoyer des courriers aux grandes entreprises pour qu'elles viennent pour qu'on leur parle de l'information. Après, ce sera le tour des moyennes entreprises et les très petites entreprises. En plus de ça nous aurons à faire des panneaux sur lesquels nous allons mentionner « clients, exigez la facture sur toutes les transactions. Nous allons aussi faire des sketches pour que les gens comprennent l'importance de la facture normalisée.

Au-delà de tout ça, la loi fiscale dans son application mérite qu'on mette les sanctions à côté. Si la sensibilisation ne donne pas les résultats escomptés, nous allons appliquer les sanctions qui ont été prévues par le code général des impôts. Il est dit clairement que lorsque vous fournissez une facture qui n'est pas normalisée, votre client perd le droit d'édition si votre client est aussi un opérateur économique et vous qui n'avez pas utilisé la facture normalisée, vous allez payer une pénalité qui est égale à 200 milles francs. ■

*Propos recueillis et transcrits par  
Le LIBERAL.*

**Pour tout renseignement,  
information ou conseil**

**contacter le centre d'appel  
au N° VERT**



**8201**



**FEDERER POUR BATIR**  
[www.otr.lg](http://www.otr.lg)